

# Brief de consultation

## Plan B 2019

# Mucem

# Brief relatif à l'événement estival « Plan B 2019 » et à la mise en place d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) dans ce cadre

Période nécessitant une AOT : du jeudi 1<sup>er</sup> août au samedi 17 août 2019

---

## PREAMBULE

Le Mucem est le premier musée national en région chargé de conserver et de présenter au public, en les situant dans une perspective historique, sociologique et anthropologique, des biens culturels représentatifs des arts et des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Ouvert depuis juin 2013, le Mucem est situé sur un site d'exception, non loin du Vieux-Port de Marseille, et dispose d'une architecture forte qui marie le contemporain avec le bâtiment du J4 réalisé par Rudy Ricciotti et Roland Carta, et le patrimoine avec la réhabilitation du fort Saint-Jean.

Ce site accueille chaque année plus d'1.2 millions de visiteurs, répartis ainsi qu'il suit :

- 77 % de visiteurs français. Le public marseillais compose près d'un quart de ces visiteurs et plus de la moitié d'entre eux résident dans le centre-ville de Marseille ;
- 23 % de visiteurs étrangers, provenant principalement d'Europe.

## PRESENTATION DU PROJET « PLAN B 2019 »



**Plan B, c'est le musée à l'heure d'été.** Du 1er au 17 août, vivez au rythme de soirées festives en plein air au fort Saint-Jean. Musicales ou cinématographiques, poétiques ou dansantes, elles font la part belle à la découverte et à la convivialité.

### – Concerts : du jeudi 1er au dimanche 4 août (AOT – lot 1)

Dancez, vibrez, groovez lors de 4 soirées de concerts avec vue sur la mer.

Avec Mayra Andrade, Muthoni Drummer Queen, Nu Guinea, Johan Papacostantino, Guts, Pongo, Rami Khalife, La Chica, Voilaa sound system + guests !

### – Spectacles : du mercredi 7 au samedi 10 août (AOT – lot 2)

Laissez-vous guider par votre curiosité, lors de ces trois soirées où s'enchaînent des propositions spectaculaires, conviviales, insolites, voire inédites. Au programme, des performances de cirque contemporain, une projection sonorisée en direct, un grand troc culturel suivi d'un bal moderne et décalé... et même la possibilité de passer toute une nuit au musée !

### – 24<sup>e</sup> édition Ciné Plein-air Marseille (avec Cinémas du sud & Tilt) : du mercredi 14 au samedi 17 août (AOT – lot 3)

En écho à l'exposition « Le temps de l'île », quatre séances de cinéma à la belle étoile avec le film d'animation *L'île aux chiens* de Wes Anderson, le mythique *King Kong* de Schoedsack et Cooper, l'épopée futuriste *Jusqu'au bout du monde* de Wim Wenders et une sélection de courts-métrages voyageurs.

**Tarifs :**

- entrées payantes (20 € en tarif plein et 15 € en tarif réduit + 30€/18€ le 10 août)
- entrées libres

**Public(s) / bénéficiaire(s) visé(s) :** Tout public, dont jeunes adultes et familles

**MISE EN PLACE D'AOT « BOISSONS ET PETITE RESTAURATION »****Emplacement de l'AOT :**

- Places d'armes : Installation sur la Pointe de la Mer, non loin de la passerelle reliant le J4 au fort Saint-Jean, au pied de la Tour du Fanal.
- Cour de la Commande (pour 2 dates)

**Objet de l'AOT :**

- Créer un espace de convivialité à partir dès 20h ou 20h15
- Proposer une offre de qualité (boissons + petite restauration), pendant toute la durée des événements (offre en quantité suffisante) ;
- Possibilité de se positionner sur un seul lot ou sur les trois.

**CRITERES D'ATTRIBUTION DE L'AOT****Détail de l'offre attendue :****1/ Implantation / scénographie des espaces**

**Le Mucem** fournit le bar, tel que décrit ci-dessous (cf : plan en annexe 1) :

- installation d'un bar rectangulaire avec 2 linéaires de 8,80 m et un retour de 6,60 m (disposition d'un espace de stockage sous la forme d'un container – zone 3 sur le plan). L'autre retour de 6.60 m accueillera un DJ set, pour une animation musicale en début de soirée ;
- création de trois emplacements destinés à accueillir des frigos (à la charge de l'AOT). ;
- création d'emplacements pour l'installation de tireuses à bière (à la charge de l'AOT). Les tireuses à bière pourront être positionnées sur les deux côtés du comptoir (hauteur libre 30 cm) avec les futs placés sous le comptoir (hauteur 75 cm), ou au centre du bar sur des étagères (zone 2 sur le plan) ;
- installation d'un système de récupération des eaux, positionné au-dessus de l'une des cuves. Cette cuve sera placée en partie centrale du bar et donc accessible des deux côtés du comptoir. De chaque côté sera également mis en place une arrivée d'eau ;
- le bar sera équipé d'un système d'ombrage et d'un éclairage intégré, avec une visée décorative (installation de 24 m de led) et fonctionnelle (projecteurs) ;
- A noter également que le bar pourra être fermé en journée (à confirmer).

Le Mucem pourra également mettre à la disposition du Bénéficiaire des unités mobiles (environ 3 m de linéaire), notamment pour les soirées organisées Cour de la Commande. En outre, le Mucem proposera des assises souples (transats).

**Le Bénéficiaire** prend à sa charge le matériel nécessaire à son exploitation de vente de boissons et petite restauration (frigidaires, tireuses à bière notamment). Le Bénéficiaire devra impérativement se conformer à l'implantation du bar et aux installations qui y sont prévues. Le positionnement des tireuses devra par exemple être validé en concertation avec le Mucem. Un repérage pourra être organisé au préalable, afin que le Bénéficiaire puisse identifier les implantations et adapter son équipement. Il devra également veiller à laisser un espace toujours propre et dégagé (pour une exploitation du site en journée).

Le Bénéficiaire devra fournir au Mucem des éléments d'information sur la taille de son équipe (nombre de personnels dédiés) et les moyens qu'il mobilisera dans le cadre de cet événement.

## 2/ Offre boissons & petite-restauration

### Les attendus :

- Proposer une offre adaptée aux différents lots et donc en adéquation avec les différents événements, à des prix raisonnables (tarifs accessibles), afin de pouvoir convenir au plus grand nombre (jeune public, familles) ;
- Prévoir une communication lisible et esthétique à destination du public (soin apporté à l'affichage de l'offre et des prix) ;
- Veiller à avoir un stock suffisant en termes de boissons et petite restauration sur les amplitudes horaires obligatoires (cf. tableaux ci-dessous) ;
- En ce qui concerne la vente d'alcool, le bénéficiaire de l'AOT ne pourra procéder à aucune vente de bouteille ou de cubi (vente au verre uniquement). Il est rappelé à cette occasion que le bénéficiaire doit veiller à ce que la consommation d'alcool ne contrevienne pas aux problématiques de santé publique et à l'image du Mucem (pas de vente de bières à 7/8 ° - dosage modéré de l'alcool si cocktails par exemple).
- Prévoir un personnel adapté au rythme de la programmation (capacité notamment à mobiliser une équipe importante pour gérer l'affluence des soirées du lot 1 notamment).

### Pour le lot 1 – Soirées concerts

Dates des événements	Type d'événement	Horaires	Jauge	Lieu	Horaires du bar	Horaires offre restauration
Jeudi 01/08	Concert d'ouverture (payant : 20€/15€)	20h15 – 01h00	1800	Place d'Armes	20h15 – 00h15	20h15 – 23h30
Vendredi 02/08	Concert (Payant : 20€/15€)	20h15 – 01h00	1800	Place d'Armes	20h15 – 00h15	20h15 – 23h30
Dimanche 04/08 <i>Date en option</i> NB : 1 <sup>er</sup> dimanche du mois	Concert (Gratuit)	20h00 – 22h30	1800	Place d'Armes	20h15 – 22h00	20h15 – 21h30

- Offres adaptées à ce type d'événement : prévoir au moins 2, voire 3 propositions salées, consistantes, fines et accessibles (dont une végétarienne) ;
- Equipe adaptée à une forte jauge (1800) ;
- Possibilité d'utiliser les unités mobiles du Mucem pour créer d'autres points de vente ;
- Prévoir différentes formules avec des prix compris entre 5€ et 10€ + une offre boissons accessible (entre 3€ et 8€).

### Pour le lot 2 – Spectacles

Dates des événements	Type d'événement	Horaires	Jauge	Lieu	Horaires de l'exploitation
Mercredi 07/08	Cirque contemporain (Payant : 20€/15€/5€)	20h15 – 00h00	450	Place d'Armes	20h15 – 23h30
Jeudi 08/08	Dodeskaden : projection avec sonorisation (Gratuit)	20h30 – 00h00	300	Cour de la Commande	20h30 – 23h30
Vendredi 09/08	Troc Bal populaire (Gratuit)	10h00 – 20h00 18h30 – 22h00	500	Cour de la Commande	18h30 – 21h30
Samedi 10/08	Parcours spectacles, performances, observation du ciel, nuit entière au musée (lits de camp) (Payant : 30€/18€) <i>Option</i>	20h15 – 09h00	Entre 170 et 200 personnes	Place d'Armes (et J4 pour la Nuit au Musée)	20h15 – 01h00

- Etre capable d'adapter son offre aux différentes soirées (amplitudes horaires variables), avec une jauge moins importante que pour les soirées concerts, et un public un peu plus famille ;
- Capacité à installer et exploiter des annexes dans la Cour de la Commande pour les soirées des 8 et 9 août :
- Spécificités de la soirée du 10/08 « Dormir au musée » (option) : le public amène son pique-nique. Il faut donc prévoir une vente de boissons et d'encas (grignotage) sur la Place d'armes jusqu'à 01h. A noter également que le Mucem pourra éventuellement faire appel au Bénéficiaire sélectionné sur ce lot pour assurer une prestation « petit-déjeuner ».

### Pour le lot 3 – Cinéma en plein air

Dates des événements	Type d'événement	Horaires	Jauge	Lieu	Horaires de l'exploitation
Mercredi 14/08	Ciné Plein air (Cinétilt) - Gratuit	21h30 – 23h25	1200	Place d'Armes	20h00 – 22h00
Jeudi 15/08	Ciné Plein air (Cinétilt) - Gratuit	21h30 – 23h20	1200	Place d'Armes	20h00 – 22h15
Vendredi 16/08	Ciné Plein air (Cinétilt) - Gratuit	21h30 – 02h20	1200	Place d'Armes	20h00 – 23h30
Samedi 17/08	Ciné Plein air (Cinétilt) - Gratuit	21h30 – 23h10	1200	Place d'Armes	20h00 – 22h00

- L'objectif de ces AOT est de permettre au public de se rafraichir et de grignoter avant que la projection ne commence et 30 minutes après. Mais l'horaire de fin de l'exploitation pourra être ajusté.
- Le public amènera son pique-nique. Il faut donc compléter l'offre en proposant des boissons (bières, vins, pastis, soft), des glaces et des pop-corns (ou toute autre proposition de grignotage ou confiserie sucrée – et éventuellement salée – pouvant convenir au format de ces soirées ciné de plein air).

**REMARQUE :** Les jauges communiquées ci-dessus correspondent aux jauges billetterie ou sécurité ; elles ne sauraient engager la responsabilité du Mucem quant à la fréquentation des soirées.

#### **Autres possibilités pour le bénéficiaire :**

Il pourra, en outre, selon les négociations avec les artistes invités, réaliser et livrer les catering des artistes pour un prix de 15€ maximum par personne.

#### **NOTA BENE :**

Pour répondre à ce cahier des charges, les candidats peuvent répondre à un seul lot ou plusieurs lots, mais également se présenter seuls ou en groupement. Si tel est le cas, les candidats devront lister les prestataires avec lesquels ils travailleront sur les événements.

#### **CONDITIONS D'EXPLOITATION PARTICULIERES**

Le Mucem se réserve le droit de faire appel à 2 manutentionnaires (roads) lors du montage et du démontage, lorsque le personnel du bénéficiaire est en sous-effectif pour assurer ces missions. Dans ce cas, cette prestation sera facturée au Bénéficiaire (forfait de 15€ brut de l'heure, avec une présence minimum de 4 heures par personne).

En outre, pour les soirées nécessitant une installation et une coordination importante avec les services techniques du musée (besoins électriques, gestion des accès notamment), la présence d'un régisseur dédié à l'organisation de l'événement pourra être exigée par le Mucem. Cette

prestation sera à la charge du Bénéficiaire (elle pourra être, le cas échéant, refacturée au Bénéficiaire par le Mucem).

Le bénéficiaire de l'AOT devra faire preuve de disponibilité, afin de calibrer au mieux le dispositif en lien avec les équipes du Mucem. En outre, pour la distribution des boissons, il devra exclusivement utiliser des gobelets réutilisables et disposer d'une vaisselle éco-responsable.

## POINTS DE VIGILANCE

- **Evénement organisé en plein air** – conditions météorologiques dégradées susceptibles d'impacter l'événement (et donc d'entraîner l'annulation de la soirée).
- **le réassort & la manutention** devront se faire en dehors des horaires d'ouverture du musée :
  - avant 10h00 (ouverture public) chaque jour.
  - remise en état chaque soir (après la fermeture public)
- **le montage et le démontage**  
Date et horaire à confirmer avec la régie du Mucem
- **un plan de prévention général des risques sera établi pour toute la durée de l'événement**: il s'agit d'un document arrêté en commun, avant le début de l'événement, par le bénéficiaire et ses éventuels sous-traitants et le Mucem, qui définit les mesures devant être prises par chacun d'eux. Ces mesures visent à prévenir les risques d'interférence dus à la présence de leurs activités.
- **un plan de prévention spécifique** – par journée de travail - devra également être signé au moment de l'arrivée du bénéficiaire sur site.
- **le bénéficiaire sera tenu de se conformer à toute disposition** législative ou réglementaire applicable à son activité ainsi qu'à toutes les prescriptions relatives à l'exploitation du musée et qu'à toutes consignes générales ou particulières, permanentes ou temporaires qui seraient mises en vigueur. Il devra notamment respecter l'ensemble des consignes de sécurité (port d'équipements de protection individuel tel que des gants dans le cadre de toute manutention manuelle et mécanique et chaussures de sécurité en tous lieux).

## CONTRACTUALISATION

- Rédaction d'une convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public (AOT) par lot ou pour la durée de l'événement.
- Afin de pouvoir contractualiser, le concessionnaire doit disposer d'un statut juridique (forme sous laquelle vous exercez votre activité), y compris pour les collectifs ou les associations (n° SIRET/SIREN – code APE).
- En contrepartie de la mise à disposition de cet espace, le bénéficiaire verse au Mucem une redevance forfaitaire correspondant à l'ensemble des activités exercées dans les espaces concédés pendant la période d'occupation.

**Cette redevance forfaitaire est déterminée par soirée, ainsi qu'il suit :**

Découpage en lots	Dates des événements	Montant des redevances
Lot 1	Jeudi 01/08 Concert d'ouverture (payant)	Entre 1200 € et 1500 €
	Vendredi 02/08 Concert (payant)	Entre 1200 € et 1500 €
	Dimanche 04/08 Concert gratuit <i>Date en option</i>	250 €

Lot 2	Mercredi 07/08 Cirque contemporain	250 €
	Judi 08/08 Projection sonore (gratuit)	100 €
	Vendredi 09/08 Bal populaire (gratuit)	200 €
	Samedi 10/08 Parcours spectacle, diner, observation des étoiles et Nuit au Musée	50 €
Lot 3	Mercredi 14/08 Ciné Plein air	50 €
	Judi 15/08 Ciné Plein air	50 €
	Vendredi 16/08 Ciné Plein air	50 €
	Samedi 17/08 Ciné Plein air	50 €

En outre, le Bénéficiaire s'engage à communiquer au Mucem le chiffre d'affaires HT réalisé sur l'ensemble de la période.

## CONSULTATION

Je vous prie de bien vouloir confirmer, par retour de mail ([anne.reboul@mucem.org](mailto:anne.reboul@mucem.org)), votre souhait de participer à ce projet.

Dans l'affirmative, votre projet (cf : éléments ci-dessous) est attendu **avant le mardi 18 juin 2019 à 14h** (envoi par mail à l'adresse ci-après : [anne.reboul@mucem.org](mailto:anne.reboul@mucem.org)).

Votre proposition devra correspondre à l'esprit de l'événement tel qu'explicité ci-dessus, et devra comporter :

→ **Le détail de votre offre « boissons – petite restauration », avec les prix associés et les prestataires envisagés, par lot ;**

→ **Des éléments techniques :**

- descriptif des moyens mis en œuvre pour le bon déroulement des prestations : **au laboratoire** (lieux de préparation des repas, provenance des produits), **pendant le trajet** (conditionnement des produits) et **sur site (mobilier, aménagement, décoration que vous pourriez proposer) ;**
- moyens humains – personnel affecté à la prestation ;
- durée du montage/démontage (estimation) ;
- vos besoins techniques : puissance électrique, besoin de stockage notamment.

→ **Une présentation de votre structure**

- informations administratives telles que mentionnées dans la fiche figurant en annexe 2 ;
- si groupement, précision sur les structures associées et définition du rôle de chacune d'entre elles (groupement conjoint ou solidaire ?) ;
- taille de votre entreprise (nombre de permanents notamment) ;
- références d'opération comparables (en précisant notamment les moyens mis en œuvre) ;
- comment, en quelques mots, décririez-vous votre entreprise ? Quel est l'esprit de vos prestations ?

L'ensemble de ces éléments nous permettront de sélectionner le bénéficiaire de cette AOT ponctuelle.

**Pour tout complément d'information :**

Sur le projet d'AOT :

Anne REBOUL – Chargée des droits d'exploitation, des produits dérivés et des concessions  
04 84 35 13 24 – [anne.reboul@mucem.org](mailto:anne.reboul@mucem.org)

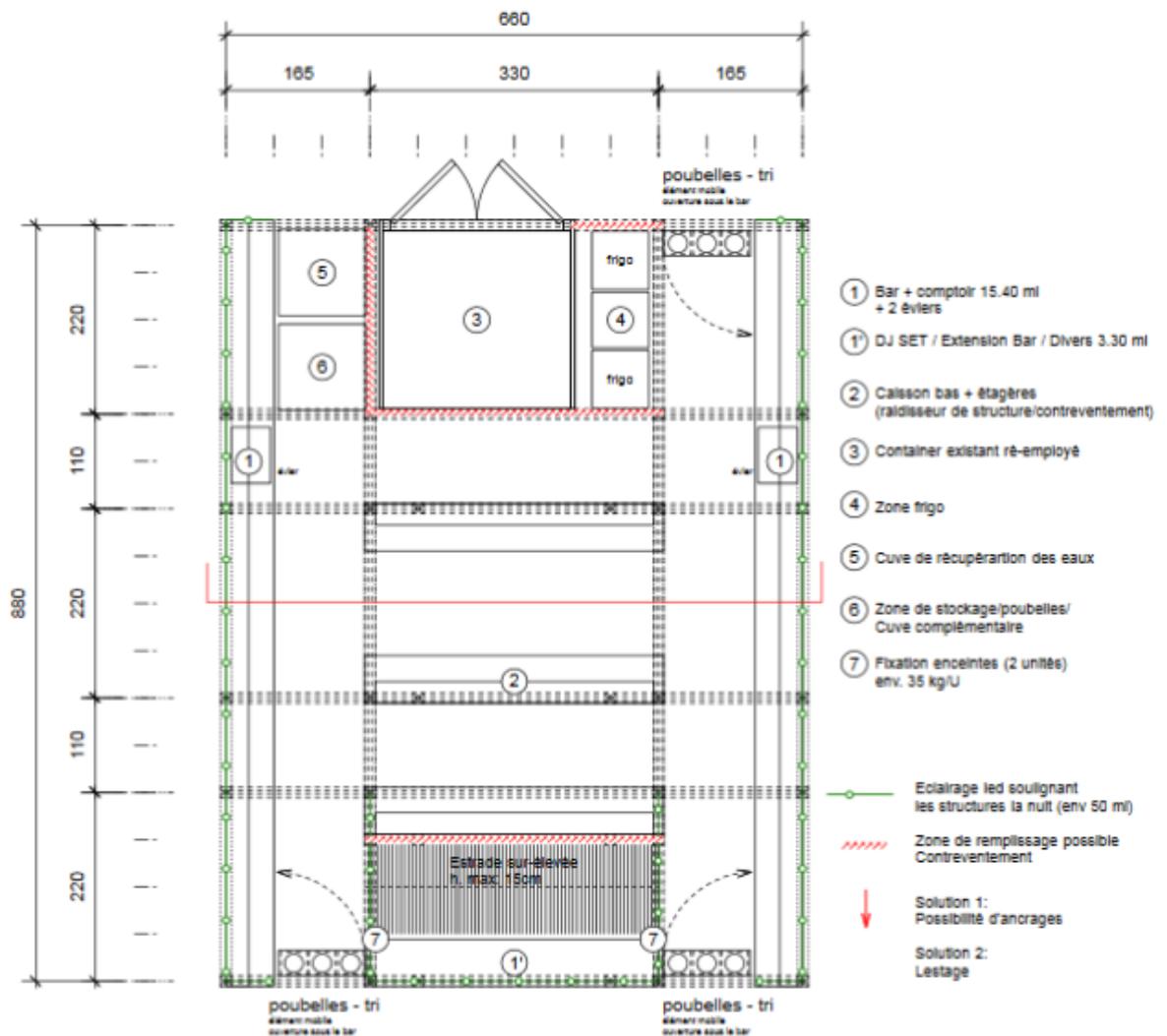
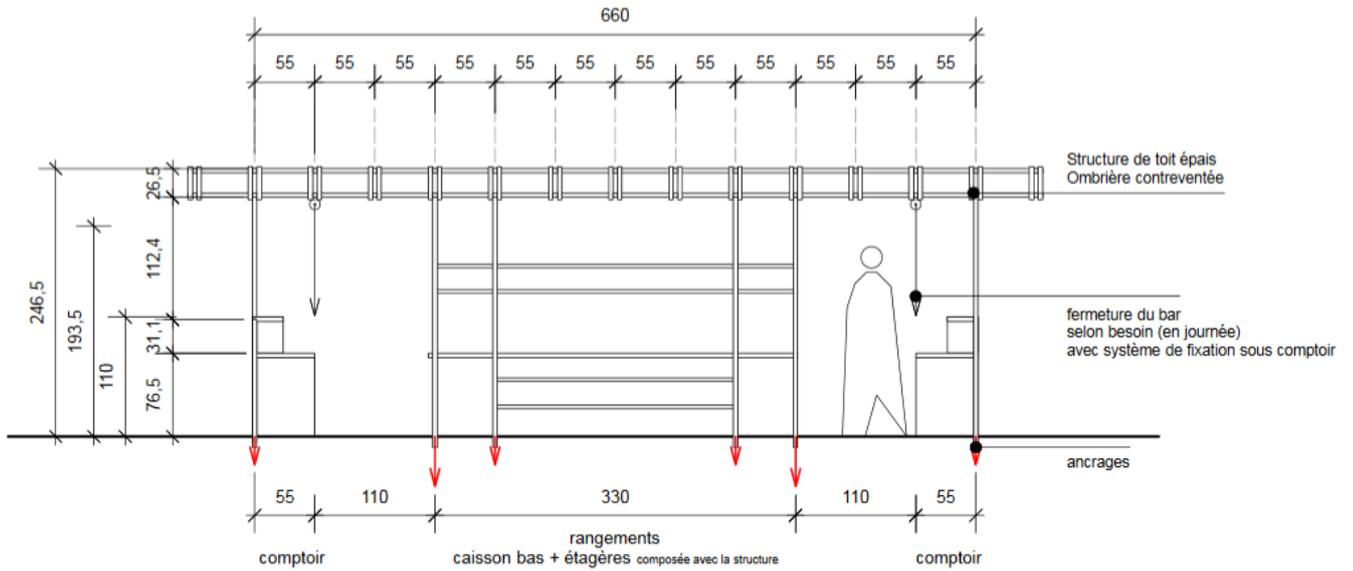
Sur la programmation :

Béatrice GOUDARD – Chargée des manifestations événementielles  
04 84 35 13 39 - [beatrice.goudard@mucem.org](mailto:beatrice.goudard@mucem.org)

Harmonie DRUT – Chargée des manifestations événementielles  
04 84 35 13 48 – [harmonie.drut@mucem.org](mailto:harmonie.drut@mucem.org)

Zoé GARDIN – Chargée de projets cinéma  
04 84 35 14 65 – [zoe.gardin@mucem.org](mailto:zoe.gardin@mucem.org)

## Annexe 1 – Projet du plan du Bar



BAR  
ECHELLE 1/50

**Annexe 2**  
**FICHE ADMINISTRATIVE**

**I - Renseignements nécessaires à la signature d'une AOT ponctuelle :**

- Statut juridique =
- Adresse (siège) =
- N° TVA Intracommunautaire =
- N° SIRET/SIREN =
- Code APE =
- Nom du représentant habilité à signer l'AOT =
- Fonction du représentant susmentionné =
- N° licence(s) débit de boissons =

**II - Pièces justificatives à fournir au Mucem :**

**Extrait KBIS**

**Copie de l'attribution de la ou les licence(s) de débit de boissons** au nom du propriétaire ou de l'exploitant du fonds de commerce (*si nécessaire*)

NB : En cas de vente de produits alimentaires, la structure devra respecter les règles d'hygiène, notamment pour les denrées alimentaires (chaîne du froid, protection des plats cuisinés)

**Copie du courrier établi par la police administrative autorisant l'ouverture temporaire d'un débit de boissons au Mucem**

**Copie des attestations d'assurance**

- Couvrant la structure (assurance professionnelle – doit couvrir l'occupation du domaine public)
- Couvrant le personnel
- Couvrant le matériel

Cette assurance doit être valable pendant tout le temps de présence de la structure dans les espaces du Mucem et dans le lieu de présentation. Elle doit prévoir tout dommage corporel, matériel et immatériel et notamment les risques de perte et de vol (du matériel prêté par le Mucem), avec clause de non recours contre le Mucem.